

Communauté  
Communes



Avre Luce Noye

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE  
SERVICE ENVIRONNEMENT EN 2020**

## TABLE DES MATIERES

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	2
Chapitre I - Le territoire desservi.....	2
Les déchets pris en charge par le service et leur destination .....	3
Chapitre II - La prévention des déchets.....	4
Chapitre III - La collecte des déchets : Organisation .....	5
3.1 La pré-collecte .....	5
3.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte.....	6
3.3 Focus sur les déchèteries .....	6
Chapitre IV - La collecte des déchets : Bilan.....	8
4.1 Les ordures ménagères et assimilées.....	8
Chapitre V - Le traitement des déchets.....	11
PARTIE 2 : les indicateurs économiques et financiers.....	12
Chapitre I - Modalités d'exploitation du service public .....	12
Chapitre II - Budget, coût du service et financement .....	13
Chapitre III - Structure du cout.....	16
Chapitre IV : Coût des différents flux de déchets.....	19

CHAPITRE I - LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN), regroupe 47 communes et compte 21 843 habitants (Source INSEE recensement 2018).



L'habitat est à dominance rurale. Les deux bourgs centre totalisent près d'un tiers de la population.

L'organisation du service est la même pour l'ensemble du territoire. A savoir, la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères, les déchets recyclables plastiques, métaux et papiers et en apport volontaire pour le verre. Les collectes en porte-à-porte sont réalisées en régie (c'est-à-dire par les services de la CCALN) et en prestation de service. La collecte du verre est assurée par une société privée. Il existe deux déchèteries : une à Moreuil et une à Ailly-sur-Noye.

Au regard de ses statuts, la CCALN exerce les compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte,
- Gestion du haut de quai des déchèteries.

**A savoir :** Le SMITOM du SANTERRE (basé à Rosières-en-Santerre) gère les contrats concernant la collecte du verre en point d'apport volontaire (PAV) ainsi que le traitement des déchets issus des collectes en porte à porte, en PAV et en déchèterie.

Les déchets pris en charge par le service et leur destination

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts	Autres déchets (bois, carton, plâtre, gravats...)
Collecte en porte à porte	X	X			
Point d'apport volontaire			X		
Déchèterie				X	X

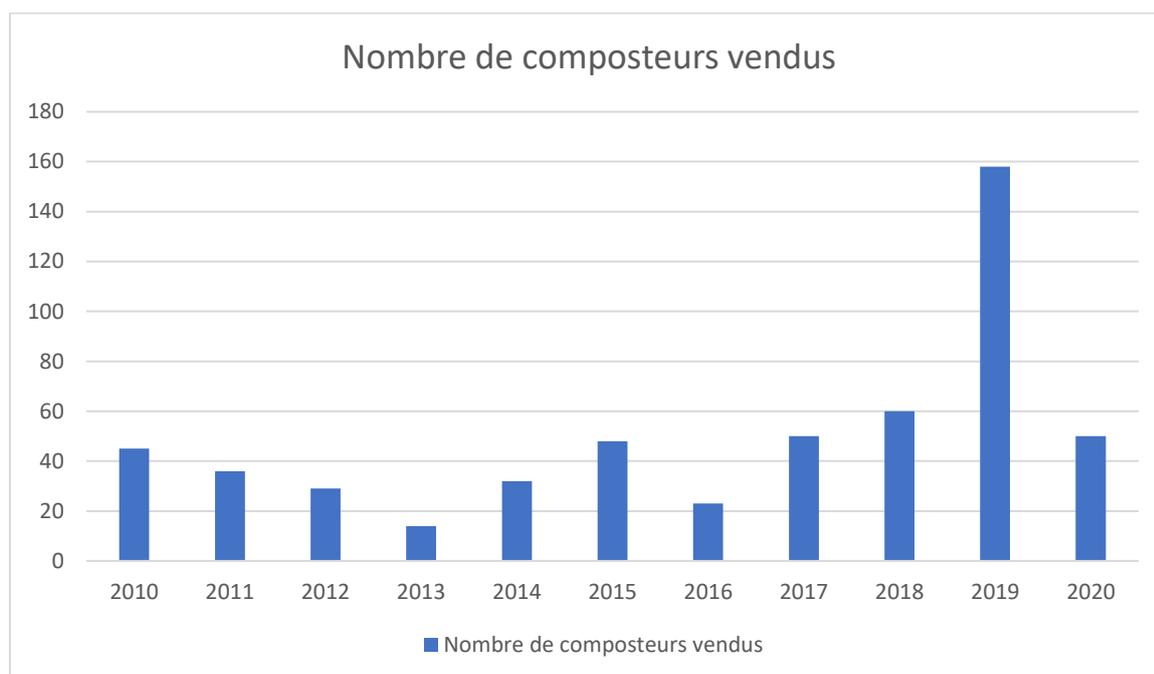
Sur la carte suivante, les destinations des déchets issus de la collecte en porte-à-porte sont représentées. Les ordures ménagères sont envoyées au centre d'enfouissement de Sains-en-Amiénois, les déchets du « sac jaune » au centre de tri d'Amiens Nord exploité par VEOLIA et les déchets du « sac bleu » au centre de tri à Rosières en Santerre appartenant au SMITOM du SANTERRE et exploité par RECUP'AIRE.



## CHAPITRE II - LA PREVENTION DES DECHETS

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est porté par la SMITOM du Santerre suite au transfert de cette compétence. A ce titre, le syndicat organise des actions de sensibilisation auprès des écoles et collèges du territoire sur la réduction et le tri des déchets.

Il forme également les administrés qui le souhaitent aux techniques du compostage. En 2020, malgré la pandémie, 50 familles ont pu bénéficier de cette formation. A la suite de la formation, les participants ont pu obtenir un composteur de 600L financé en partie par la CICALN.



### Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Il permet de déterminer l'évolution de la production de déchets par rapport à une année 0, donc notre cas, 2010.

<b>Année d'étude</b>	<b>Tonnage OM</b>	<b>Tonnage tri sélectif</b>
2010	6537	1583
2020	4122	1700
% évolution	- 17 %	+ 7 %
Evolution globale	- 11 %	

ON peut constater que, globalement, la production de déchets a diminué. La part de production d'OMR a chuté tandis que celle du tri sélectif a augmenté.

### CHAPITRE III - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

#### La pré-collecte

Elle est définie comme étant l'étape entre le moment où l'habitant cesse d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Pour faciliter cette pré-collecte, la CCALN met à la disposition de ses administrés différents contenants :

- Ordures ménagères : poubelles à roulettes grises portant le logo de la CCALN
- Emballages plastiques, en métal et briques alimentaires : sacs jaunes
- Papiers/petits cartons : sacs bleus
- Verre : bornes à verre réparties sur le territoire.

Pour les autres déchets, des solutions sont proposées en déchèterie.

Déchets	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre de contenants par habitant	Tonnage collecté en 2020
Encombrants	4	Benne en déchèterie	1 pour 5 460	2555
Mobilier	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	233 (benne à Moreuil installée en septembre 2020)
Bois	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	485
Carton	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	132
Ferraille	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	310
Plâtre	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	94
Gravats	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 920	2004
Déchets verts	2	Plateforme	1 pour 10 920	2566 (arrêt de la plateforme compostage à Moreuil en mars 2020)

### *L'organisation de la collecte en porte-à-porte*

Deux modes de gestions de collecte en porte-à-porte sont déployés sur la CCALN.

Sur les communes de l'ex-CCALM, la collecte est assurée en régie avec deux équipes constituées chacune d'un chauffeur et de deux ripeurs effectuant en tout neuf circuits de collecte. Le lundi est réservé à la collecte des déchets recyclables (alternance entre les sacs jaunes et bleus) sur l'ensemble des communes sauf Moreuil qui est collectée le vendredi. Les mardis, mercredis et jeudis sont réservés à la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes de l'ex-CCVN, la collecte est assurée en prestation de service et est répartie sur huit circuits de collecte. Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés le même jour (alternance entre les sacs jaunes et bleus). La prestation est assurée par un prestataire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.

	OMR	Déchets recyclables (plastiques, métaux, briques alimentaires)	Déchets recyclables (JRM)
<b>Population desservie</b>	100%	100%	100%
<b>Tonnages annuels</b>	4122 t	366 t	675 t
<b>Couleur du contenant</b>	Poubelle grise	Sac jaune	Sac bleu
<b>Fréquence de collecte</b>	1x par semaine	1x tous les 15 jours	1x tous les 15 jours

### *Focus sur les déchèteries*

La CCALN gère deux déchèteries accessibles aux particuliers et aux professionnels lorsque ces derniers sont signataires d'une convention ou ayant un chantier sur le territoire.

- La déchèterie d'Ailly-sur-Noye, située Route de Louvrechy. Créée en 1994 et réhabilitée en 2016, elle comporte dix quais.
- La déchèterie de Moreuil, située RD 23 entre Demuin et Moreuil. Créée en 1998, elle comporte sept quais ainsi qu'une plateforme de compostage des déchets verts (fermée en 2020).

Les déchèteries sont ouvertes tous les jours (sauf jours fériés) selon le planning ci-après :

<b>Horaires d'ouverture</b>		<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Moreuil	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée
Ailly-sur-Noye	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 12h30	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée

\* réservé aux professionnels \*\* réservé aux particuliers

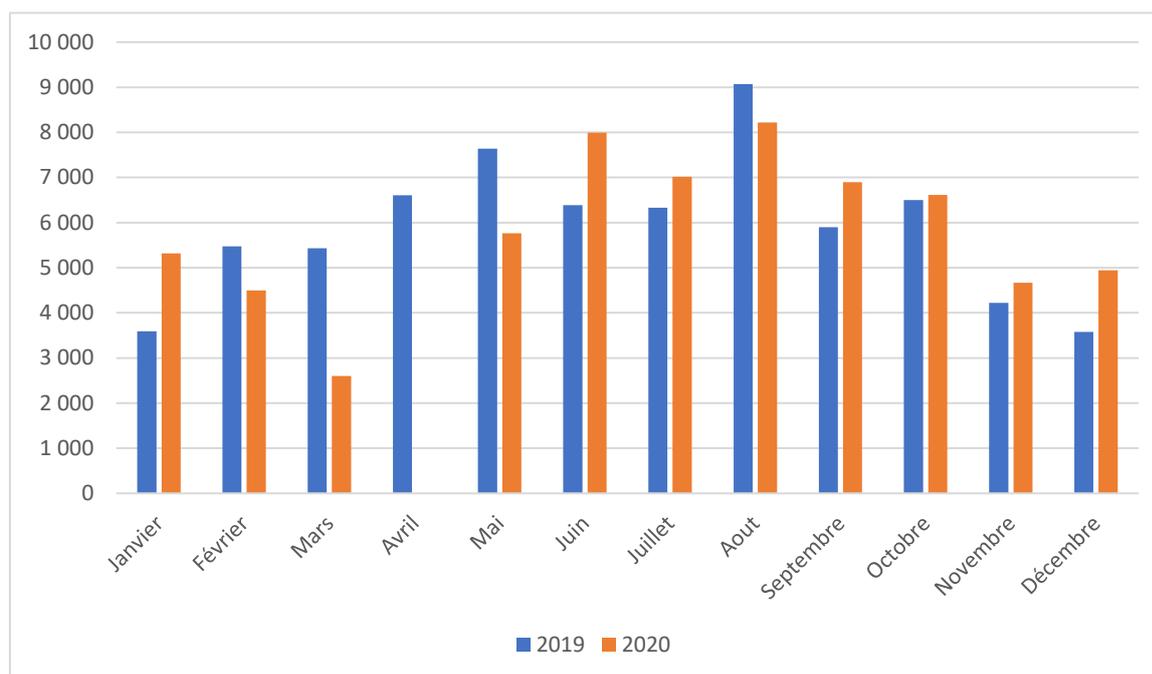
De nombreux déchets y sont acceptés. Pour connaître l'ensemble des conditions de dépôts, rendez-vous sur le site de la CCALN, rubrique règlement des déchèteries :

<https://www.avrelucenoye.fr/index.php/environnement/dechetteries/particuliers/>

En 2019, les déchèteries ont comptabilisé un total de 70 729 visites soit 30 véhicules en moyenne par heure d'ouverture.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire et des fermetures que cela a engendré, la fréquentation a diminué de 9% avec un total de 64 536 visites soit 27 véhicules par heure d'ouverture.

### Evolution de la fréquentation



En 2020, les déchèteries ont fermé leurs portes le 17 mars suite aux annonces gouvernementales liées au COVID-19. Une réouverture progressive des déchèteries avait ensuite été planifiée : à partir du 27 avril, uniquement pour les déchets verts et en respectant un calendrier d'accès selon la commune, à partir du 11 mai, pour tous les types de déchets et en respectant un calendrier d'accès selon la commune, à partir du 02 juin, ouverture complète selon les horaires habituels.

### CHAPITRE IV - LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

#### Les ordures ménagères et assimilées

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont composées des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs. Les déchets issus des collectes spécifiques (telle que la collecte des encombrants) et des apports en déchèteries ne sont pas pris en compte dans ce gisement.

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets contenus dans les sacs noirs/poubelles grises.

La production d'ordures ménagères a légèrement baissé passant de 4212 tonnes en 2019 à **4122 tonnes** en 2020 soit une baisse de près de 2%. Le ratio kilo par habitant atteint **188,7 kg/hab** et se maintient sous la moyenne nationale qui est de 248,9 kg/hab.

#### PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES

<b>Tonnage total OMR</b>	4 122 t
<b>Ratio (kg/hab)</b>	188,7 kg/hab
<b>% évolution 2019/2020</b>	-2 %

Les déchets recyclables sont les déchets contenus dans les sacs bleus et jaunes.

Les sacs jaunes contiennent les déchets d'emballages : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes, aérosols et barquettes métalliques correctement vidées (l'extension des consignes de tri sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Les sacs bleus contiennent les journaux, magazines, cartonnets, cartons, enveloppes, papiers (sont exclus de cette dénomination les papiers peints et autres papiers spéciaux comme les papiers carbone, calques, les mouchoirs en papier, tous déchets souillés...).

#### PRODUCTION DE DECHETS RECYCLABLES

<b>Tonnage recyclables secs</b>	1041 t
<b>Ratio (kg/hab)</b>	47,65 kg/hab
<b>% évolution 2019/2020</b>	- 0,1%

Nous pouvons constater que la part de déchets recyclés a diminué, en 2020, de 0,1%. Les résultats restent cependant proches de la moyenne nationale qui est de 50,2 kg/hab.

Rappelons que, lors de la crise Covid de mars 2020 à mai 2020, les centres de tri avaient connu une période de fermeture et la collecte avait dû être temporairement suspendue.

Pour finir, la part de refus reste stable entre 2019 et 2020. Pour l'année 2020, et malgré un fonctionnement en « mode dégradé » du centre de tri qui a fortement impacté les conditions de tri, le tonnage de refus s'élève à 74,30 tonnes soit 3,40 kg/hab.

<b>Flux</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Évolution 2019/2020</b>
<b>Plastiques/aluminium</b>	318 t	366 t	-0.1%
<b>Ratio (kg/hab)</b>	14,55	16,75	
<b>Papiers/cartons</b>	724 t	675 t	
<b>Ratio (kg/hab)</b>	33,14	30,90	
<b>Refus de tri</b>	76,33 t	74,30 t	
<b>Ratio (kg/hab)</b>	3,49	3,40	
<b>TOTAL (HORS REFUS DE TRI)</b>	1 042 t	1 041 t	

Le tonnage collecté de verre est en hausse de **3,56%** par rapport à 2019 atteignant une production de presque 43,45 kg/hab soit 11 kg/hab de plus que la moyenne nationale (32 kg/hab pour la moyenne nationale).

**PRODUCTION DE VERRE**

<b>Tonnage verre</b>	949,03 t
<b>% évolution 2019/2020</b>	3,56 %
<b>Ratio (kg/hab)</b>	43,45 kg/hab

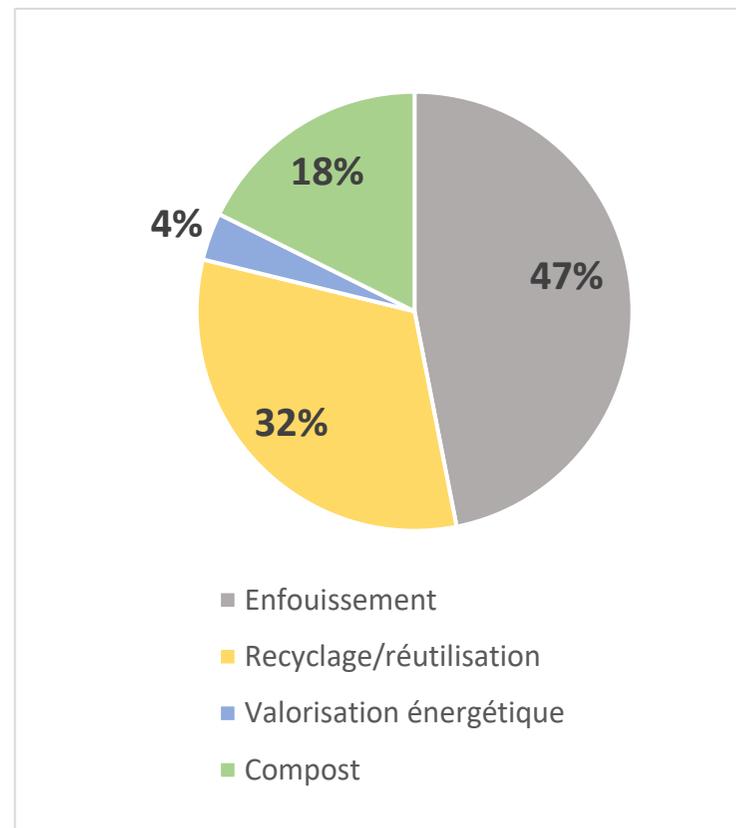
La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) pourrait être résumée comme suit :

	<b>OMR</b>	<b>Collecte sélective</b>			
		<i>Verre</i>	<i>Papier/cartons</i>	<i>Plastiques</i>	<i>Refus de tri</i>
<b>Tonnage 2020</b>	4122,31 t	949,03 t	675,76 t	366,36 t	74,30 t
<b>Tonnage 2019</b>	4212,42 t	916,37 t	724,20 t	318,54 t	76,33 t
<b>Ratio 2020 (kg/hab)</b>	188,72 kg/hab	43,45 kg/hab	30,90 kg/hab	16,75 kg/hab	3,40 kg/hab
<b>Évolution 2019/2020</b>	-2 %	3,56 %	-6,69 %	13,63 %	-2,58 %

Comparées aux moyennes nationales, les performances de la CCALN sont bonnes. La production d'OMA d'un habitant de la Communauté de Communes est inférieure à celle du Français moyen. Sa production de déchets recyclables est, quant à elle, supérieure.

## CHAPITRE V - LE TRAITEMENT DES DECHETS

FLUX	TONNAGE	% DU TONNAGE TOTAL	RATIO (KG/HAB)	DEVENIR
<b>OM</b>	4 122 t	28,49 %	188,7 kg/hab	Enfouissement (46,9%)
<b>Tout venant</b>	2 555 t	17,66 %		
<b>Fibrociment*</b>	27,3 t	> 1%		
<b>Refus</b>	74,30 t	> 1%	3,4 kg/hab	
<b>Plâtre</b>	188,5 t	1,3 %		Recyclage/ réutilisation (31,9%)
<b>Papiers/cartons (CS)</b>	675 t	4,6 %	30,90 kg/hab	
<b>Plastiques (CS)</b>	366 t	2,5 %	16,75 kg/hab	
<b>Verre</b>	949 t	6,5 %	43,45 kg/hab	
<b>Cartons (Déch)</b>	132 t	> 1%		
<b>Ferrailles</b>	310 t	2,1 %		
<b>Gravats</b>	2004 t	13,8 %		
<b>DMS</b>	12 t	> 1%		Valorisation énergétique (3,5%)
<b>Bois</b>	485 t	3,3 %		Compost (17,7%)
<b>Déchets verts</b>	2566 t	17,7 %		
<b>TONNAGE TOTAL</b>	14 466,1 t			



\* Enfouissement en alvéole spécifique

D'après les chiffres présentés, on constate que la part d'enfouissement est encore très présente dans le schéma territorial de traitement des déchets.

## PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

### CHAPITRE I - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Les modes d'exploitation du service Environnement sont multiples. Certaines missions sont assurées en régie, c'est-à-dire par les agents de la Communauté de Communes et d'autres par des prestataires privés dont les contrats sont gérés par le syndicat de traitement (SMITOM du Santerre). Cette dernière organisation permet de mutualiser les besoins et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs.

	OMR	Plastiques (CS)	Papiers (CS)	Verre	Déchèterie
<i>Fréquence de collecte</i>	C1 à C2	C0.5	C0.5		2 sur le territoire dont le haut de quai est géré en régie
<i>Collecte et contenants</i>	PAP Poubelles grises	PAP Sac jaune	PAP Sac bleu	PAV Borne	
<i>Transfert</i>	SO	Assuré par un prestataire privé et géré par le syndicat de traitement pour 43% de la population		SO	SO
<i>Transport</i>	Assuré en régie			Assuré par un prestataire privé et géré par le syndicat de traitement	
<i>Traitement</i>	Assuré par un/des prestataires privés et géré par le syndicat de traitement				

Dans le tableau ci-après, le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises est détaillé.

<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Nature prestation</i>	<i>Type de contrat et durée</i>	<i>Montant annuel des prestations en K€ TTC</i>
<i>MARTIN BASILE</i>	Collecte OMR/CS Secteur ex Val-de-Noye	Marché public - 6 ans	237
<i>CEMMA SARL</i>	Diverses réparations et améliorations de la déchèterie de Moreuil	Devis	17
<i>Plasthylen</i>	Fourniture sacs bleus et jaunes	Devis	26
<i>SMITOM</i>	Syndicat de traitement	Adhésion	899

Le marché public qui nous lie avec le prestataire de collecte BASILE MARTIN (début en 2016) prendra fin dans le courant de l'année 2021 avec le départ en retraite du titulaire.

Les marchés publics qui régissaient la collecte et le traitement des déchets des déchèteries ont été transférés au syndicat de traitement au 01 janvier 2020.

## CHAPITRE II - BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Chaque année, le budget du service est débattu en commission et voté. Il doit prévoir l'ensemble des dépenses prévisionnelle en prenant en compte les recettes attendues. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir.

La section d'investissement comporte en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ; en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

### *Dépenses de fonctionnement*

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
011	Charges à caractère général	491 012,83	402 684,31	88 328,52
012	Charges de personnel et frais assimilé	706 800,00	609 745,47	97 054,53
65	Autres charges de gestion courante	933 688,23	933 212,09	476,14
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 131 501,06</b>	<b>1 945 641,87</b>	<b>185 859,19</b>

### Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REÇUS	CREDITS RESTANTS
013	Atténuations de charges	10 000,00	5 471,83	- 4 528,17
70	Produits des services	14 006,70	18 075,43	+ 4 068,73
73	Impôts et taxes	1 711 978,00	1 711 980,00	+ 2,00
74	Dotations, subventions	323 453,25	321 805,82	- 1 647,43
75	Autres produits de gestion courante	17 226,00	28 676,39	11 450,39
77	Produits exceptionnels	2 500,00	1 365,65	1 134,35
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		2 079 813,95	2 088 025,12	+ 8 211,17

### Dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
21	Immobilisation corporelles	233 258,00	54 336,84	178 921,16
16	Emprunts et dettes assimilés	62 800,00	61 746,40	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		2 131 501,06	1 945 641,87	185 859,19

### Coût aidé du service public et niveau de financement

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

On constate que le niveau de financement est en adéquation avec le coût aidé du service.

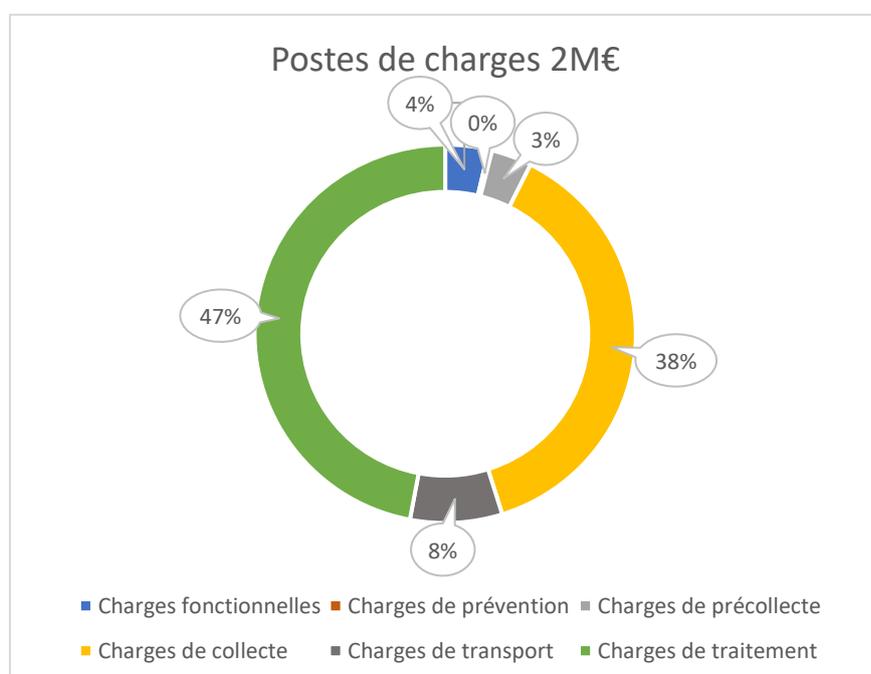
	Euros arrondis	Euros / habitant
Coût aidé du service public	1 715 601	78,48
Niveau de financement dont :	1 727 219	79,02
Contribution des usagers	0	0
TEOM	1 711 980	78,32
Redevance spéciale et facturation usagers	15 239	0,70
Ecart entre coût et financement en euros	+ 11 618 €	+ 0,54
Ecart entre coût et financement en %	0,677 %	0,688 %

### CHAPITRE III - STRUCTURE DU COUT

La nature des charges est des produits est multiple. Les principaux postes de dépenses et de recettes sont présentés ci-après.

#### Nature des charges

<b>Postes de charges</b>	<b>En Euros</b>
<i>Charges fonctionnelles (structure + communication)</i>	73 298
<i>Charges de prévention</i>	5 916
<i>Charges de pré collecte</i>	68 706
<i>Charges de collecte</i>	756 030
<i>Charges de transport</i>	156 309
<i>Charges de traitement</i>	941 134
<i>Total des charges</i>	2 001 393



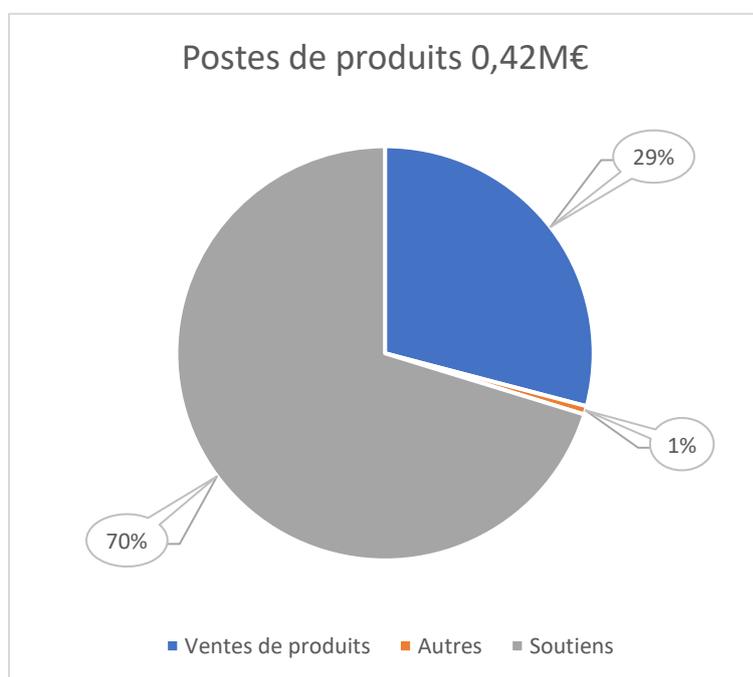
La part des charges de traitement représente 47% des charges totales, c'est le poste de dépense le plus important suivi par le poste de collecte (38%).

## Nature des produits (hors TEOM)

### Postes de produits

En euros

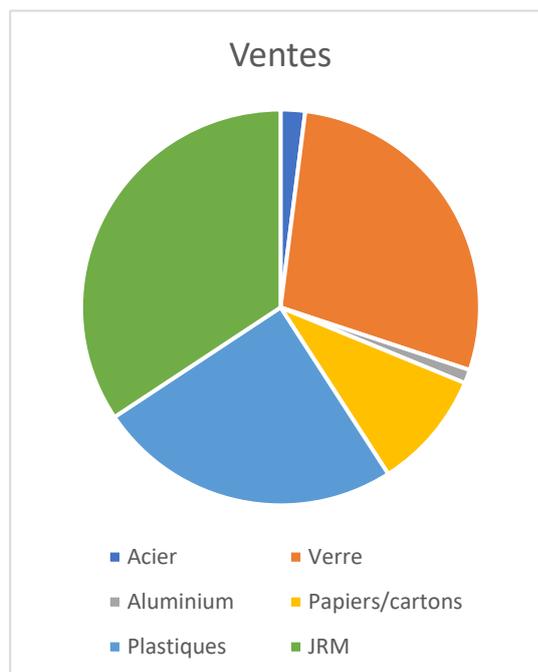
<u>Produits industriels, dont :</u>	126 542
<i>Vente de produits et d'énergie</i>	123 748
<i>Prestations à des tiers</i>	0
<i>Autres produits</i>	2 794
<u>Soutiens :</u>	298 490
<u>Aides, dont :</u>	0
<i>Reprises des subventions d'investissement     (« amortissement »)</i>	0
<i>Subventions de fonctionnement</i>	0
<i>Aides à l'emploi</i>	0



La part des soutiens des divers éco-organismes est majoritaire, suivie par la vente des produits (matériaux issus de la collecte sélective).

Parmi les recettes issues de la revente de matériaux de la collecte sélective, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.

Catégorie	Recettes perçues sur T3 et T4 2019 et T1 et T2 2020
<b>Acier</b>	2 455 €
<b>Verre</b>	34 825 €
<b>Aluminium</b>	1 383 €
<b>Papiers/cartons</b>	11 977 €
<b>Plastiques</b>	30 613 €
<b>JRM</b>	42 494 €



Parmi les recettes issues des soutiens des éco-organismes, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.

	Eco organisme	Flux de déchets concernés	Soutien
<b>Collecte sélective</b>	CITEO	Acier	5 500 €
		Aluminium	3 600 €
		Papiers/cartons	73 400 €
		Plastiques	118 000 €
		Verre	8 200 €
<b>Déchets des déchèteries</b>	Eco Mobilier	Ameublement	9 750 €
	Eco DDS	Produits chimiques	2 500 €
	Eco System	Appareils électriques	9 750 €

## CHAPITRE IV : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

On présente ici les coûts technique et aidé des différents flux ramenés à l'habitant.

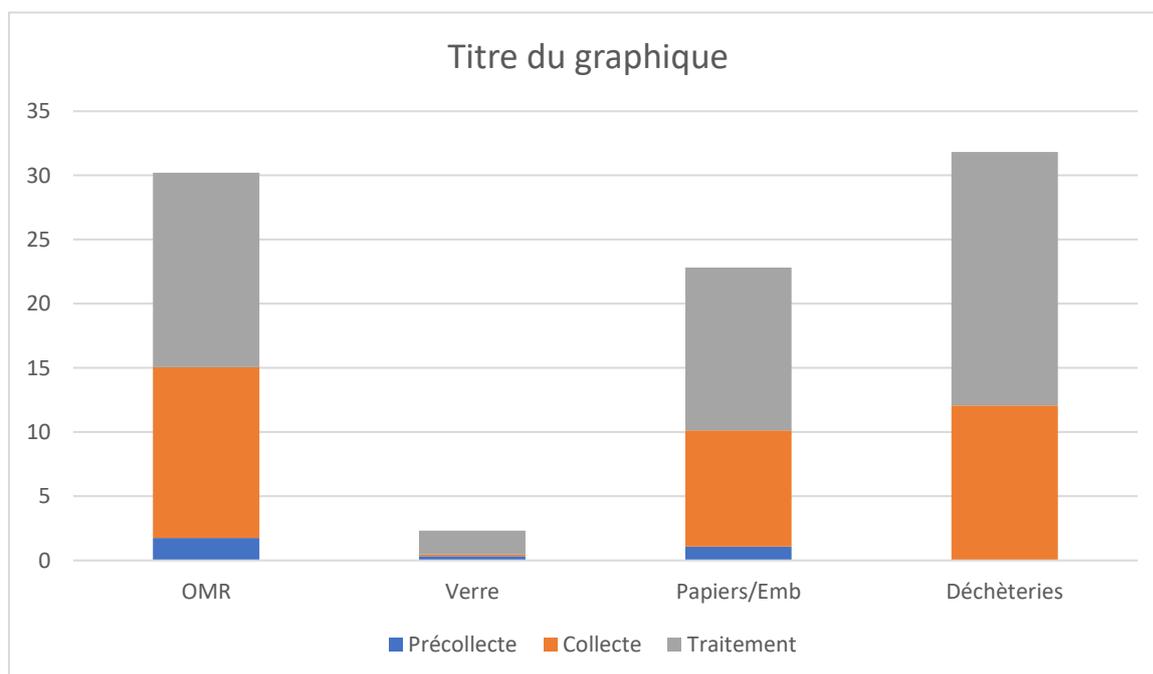
Le coût technique comprend les étapes de pré-\*collecte, collecte, transport et traitement.

Le coût aidé en compte les charges (techniques et fonctionnelles) associées à chaque type de déchets et les produits (hors TEOM) affectés aux flux correspondants.

	OMR	Verre	Papiers et emballages plastiques	Déchèterie	Total
<b>Coût technique HT</b>	31,48 €	0,92 €	19,83 €	33,54 €	91,56€/habitant
<b>Coût aidé HT</b>	31,48 €	0,43 €	8,30 €	31,90 €	72,12€/habitant

On peut constater qu'aucun soutien ne vient participer au financement de la gestion des OMR à contrario des papiers et emballages plastiques.

### Répartition des charges par flux et par étape technique



On peut ici une nouvelle fois constater que la part « traitement » a un impact majeur dans le coût de gestion des déchets, suivie de près par la part « collecte ».